

Fiche 5

● Intégration paysagère des terrasses et autres occupations commerciales de l'espace public

Les terrasses commerciales sont des lieux de convivialité et de rencontre qui participent à l'animation du centre-ville. Elles engendrent une occupation de l'espace public pour l'exercice d'une activité commerciale (cafés et restaurants le plus souvent). Il est important qu'elles répondent au mieux aux besoins des commerçants et des usagers de l'espace public.

Les terrasses constituent une vitrine en front de rue pour les commerces concernés, et ont un impact notable sur le paysage urbain ainsi que sur l'image du commerce.

C'est pourquoi ces espaces doivent être valorisés et traités avec soin, de manière à prendre part à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité commerciale du centre-ville.

Les éléments qui suivent présentent les principales préconisations en matière d'aménagement qualitatif des terrasses. Ils visent à accompagner les professionnels dans leur conception et installations, afin de conjuguer harmonieusement l'activité commerciale, le respect du patrimoine et la valorisation du cadre de vie.

MOBILIER COMMERCIAL INSTALLÉ SUR L'ESPACE PUBLIC

L'espace public, notamment les terrasses commerciales, peut être amené à en accueillir différents types :

- des **mobilier**s (tables, chaises, parasols, jardinières, éclairage...)
- des **enseignes** (chevalets, porte menu...)
- des **étalages** (dispositifs sur espace public destiné à la vente de produits en lien avec l'activité de l'établissement).

Afin de permettre leur intégration satisfaisante dans le paysage urbain, en tenant compte des différents usages de l'espace public, il est préconisé de :

- **Formes** : privilégier une simplicité des formes et veiller à ce que le mobilier s'harmonise avec le reste de la devanture commerciale. Si plusieurs modèles de mobiliers sont utilisés sur une même terrasse, il est recommandé de veiller à ce qu'ils composent un ensemble cohérent et harmonieux (style, matériaux, teintes).

- **Teintes** : limiter le nombre de teintes globalement utilisées pour les éléments composant la terrasse (en général deux ou trois maximum). Harmoniser ces teintes entre elles, et les harmoniser avec les teintes utilisées en façade et sur les enseignes. Cela permet d'appuyer l'identité du commerce.

Lorsqu'une teinte vive est utilisée pour une partie du mobilier, elle doit être utilisée de manière modérée en évitant de les multiplier.

Il est préconisé de retenir des teintes neutres pour le reste des éléments composant la terrasse, par exemple 1/3 de teinte vive et 2/3 de teinte plus neutre. Cela peut être travaillé au cas par cas selon le type de mobilier, sa teinte, sa localisation...

5 Les terrasses commerciales et le mobilier

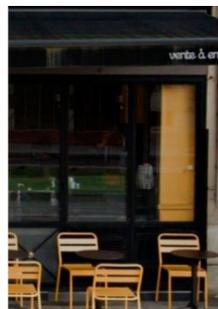


- **Matériaux** : il est conseillé de rechercher une unité et de limiter les matériaux utilisés. Privilégier des matériaux résistants, qui vieillissent bien. Les matériaux d'aspect mat s'intègrent généralement mieux dans leur environnement.

- **Diversité et quantité de mobilier** : d'une manière générale, éviter d'accumuler trop de mobilier au sein d'une même terrasse. Cela pourrait entraver son accessibilité, gêner les déplacements et déborder sur l'espace public (occasionnant des risques ou gênes pour les passants).

L'objectif global est d'éviter de surcharger visuellement la terrasse, de la mettre en valeur, de renforcer son attractivité, et de mieux l'intégrer dans le paysage urbain.

- **Entretien** : il est vivement recommandé de veiller à ce que les mobiliers présents au sein des terrasses soient en bon état pour ne pas porter atteinte à l'image et l'attractivité du commerce et de la rue.



À PRIVILÉGIER.

Lorsque des teintes vives ont été retenues pour le mobilier, elles sont présentes en nombre limité : une teinte vive uniquement par établissement. Cette teinte vive a été choisie en harmonie avec le reste de la façade ou l'enseigne. Le reste du mobilier est de teinte neutre et sombre pour créer du contraste et assurer l'harmonie de l'ensemble. Peu de modèles différents sont utilisés. Souvent un même modèle est décliné dans des teintes différentes pour garder une identité.

5 Les terrasses commerciales et le mobilier

- **Élément signal** : il s'agit d'un objet installé sur l'espace public, au droit de la façade commerciale, visant à attirer l'attention pour signaler la présence de l'établissement, mais sans lien direct avec l'activité exercée. Il ne s'agit donc pas d'une enseigne. Pour ces éléments, il est préconisé de :

- limiter leur format pour ne pas encombrer visuellement le paysage et y porter atteinte,
- veiller à ce que les teintes et matériaux soient cohérents avec l'environnement, la devanture et ses enseignes et le reste du mobilier (voir préconisations ci-dessus),
- veiller à leur bonne intégration urbaine et paysagère, et à leur maintien en bon état,
- veiller à ce que leur position ne dissimule

pas d'éléments d'architecture d'intérêt, ne crée pas de gêne ou risque pour les cheminements ou d'encombrement de l'espace public.

- **Les éléments et barrières délimitant les terrasses** : lorsqu'ils sont autorisés, ces éléments doivent être traités avec soin, en cohérence avec le reste du mobilier commercial, de la devanture, de ses enseignes, et de l'environnement urbain (teinte, matériau, graphisme le cas échéant). Ils sont toutefois à limiter et à organiser pour éviter un effet de privatisation de l'espace public. Ils sont à éviter dans les rues étroites.

TERRASSES EN BOIS (PLATELAGES)

Certaines terrasses, généralement dans des rues en pente, sont installées sur des structures en bois (platelage) qui permettent de gommer la pente de la rue et de faciliter l'exploitation. Afin de valoriser ces terrasses sur platelage en bois, et d'assurer leur bonne intégration paysagère, il est conseillé de :

- **Matériau de la structure** : retenir un seul modèle de bois sur l'ensemble de la structure, en veillant à ce qu'il présente un même aspect et une même teinte pour l'ensemble du platelage et des garde-corps. Privilégier un bois naturel grisant, qui avec le temps se fond mieux dans un environnement plutôt urbain, et nécessite moins d'entretien.

- **Matériau des garde-corps** : pour les sections horizontales des garde-corps (hors poteaux verticaux) privilégier des éléments fins et ajourés, et de préférence métalliques, type filins ou lices métalliques fines et teinte naturelle (gris) ou anthracite. Éviter les lames de bois horizontale en milieu urbain. Cela permettra d'assurer une meilleure visibilité à la terrasse, de la mettre en valeur et de renforcer son attractivité.

- **Hauteur** : veiller à ce que la hauteur du platelage reste peu importante pour éviter un effet massif et très impactant pour le paysage.

- **Accessoires** : dès lors qu'une terrasse est installée sur platelage, l'installation de pare-vent est à proscrire. Ils accentuent l'effet massif et de masque visuel vis à vis de la façade du commerce, des commerces voisins, et réduisent la visibilité sur la terrasse, et son environnement. Par ailleurs, ils nuisent à la qualité de l'environnement urbain.

- Les éléments ayant pour effet de masquer les façades bâties, le patrimoine, et de refermer visuellement les terrasses sont à éviter.



5 Les terrasses commerciales et le mobilier



À ÉVITER.

La trop grande diversité des matériaux, la différence dans leur aspect, leur teinte, et leur opacité créent un ensemble peu harmonieux et surchargent visuellement la terrasse.

La visibilité vers l'intérieur de la terrasse est réduite, et les vues vers les devantures commerciales et le patrimoine bâti sont peu préservées ce qui peut nuire à l'harmonie d'ensemble.



À PRIVILÉGIER.

Les matériaux utilisés présentent un aspect et une teinte proches. La structure reste légère visuellement : en haut les garde-corps sont fins et largement ajourés, ils permettent de voir la terrasse, le mobilier et de garder une bonne visibilité vers la devanture commerciale et le patrimoine bâti. Les garde-corps métalliques s'intègrent plus facilement en milieu très urbain.



PARE-VENT

Certains commerçants souhaitent équiper leur terrasse de pare-vent. Il s'agit de parois verticales installées de part et d'autre de la terrasse, perpendiculairement à la façade bâtie. Ils ont pour objectif de protéger les clients du vent. De par leur nature et leur implantation, ces installations font obstacle à la visibilité aussi bien des terrasses que des façades environnantes et du patrimoine. Une attention toute particulière doit être apportée à leur traitement.

Il est préconisé de :

- **Matériau principal** : retenir des pare-vent rigides et translucides sur la majorité de leur hauteur et non teintés. Une partie « opaque » peut être envisagée en partie basse de la structure (sur 1/3 de la hauteur par exemple) pour la protéger des chocs. Des pare-vent largement translucides limitent la perte de visibilité sur le commerce et le patrimoine et les devantures alentour.

- **Hauteur** : pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, il est préférable de limiter la hauteur des pare-vent pour éviter l'effet de barrière visuelle. Leur fonction étant de protéger les clients du vent, une hauteur légèrement supérieure à celle d'une personne assise semble à même de concilier les différents enjeux.

Les pare-vent d'un même établissement doivent tous présenter un même aspect.

- **Largeur** : limiter la largeur des pare-vent pour ne pas générer de barrières visuelles ou physiques trop imposantes sur l'espace public, ne pas rompre les perspectives visuelles.

- **Cadre des pare-vent** : il est conseillé de privilégier un cadre métallique type acier ou aluminium, permettant de présenter des sections fines, plus légères visuellement. D'autres matériaux peuvent être étudiés dès lors qu'ils répondent à cet objectif de réduire l'épaisseur du cadre. Les matériaux synthétique type PVC sont à éviter.

- **Teinte du cadre** : privilégier une teinte sombre, plus discrète et mieux à même de s'intégrer dans l'environnement urbain et de s'harmoniser avec la façade.

- **Pare-vent frontal** : les pare-vent frontaux, c'est-à-dire installés en limite de terrasse, parallèlement et face à la devanture sont à éviter. Ils bloquent la visibilité vers les façades, dissimulent l'architecture et les devantures. Ils bloquent également la visibilité vers la terrasse et sa mise en valeur.

- **Bâches latérales (ou joues) et bâches frontales** : ces installations ne sont pas admises. Elles bloquent la visibilité vers l'intérieur de la terrasse, la façade du commerce et du bâtiment. Elles entravent la visibilité vers les autres commerces est le reste du patrimoine alentour. Elles sont souvent peu qualitatives, peu valorisantes pour le paysage urbain. On leur préférera donc des pare-vent rigides en verre sécurit ou plexiglass translucides par exemple.

- **Localisation et secteurs à préserver** : dans certaines rues, notamment les rues étroites et en pente, l'installation de pare-vent n'est pas souhaitable. Du fait de la configuration de la rue, leur présence aurait un impact déçu.

L'objectif global est de limiter au mieux leur impact sur le paysage et le patrimoine, et ainsi de les fondre dans leur environnement pour maintenir toute la qualité paysagère et l'attractivité du centre-ville.

Les structures, souvent triangulaires, ajoutées et fixées en partie supérieure du pare-vent pour faire jonction avec le store banne sont à proscrire. Elles alourdissent la structure, sont peu qualitatives et induisent un effet de masque visuel à éviter.

5 Les terrasses commerciales et le mobilier



À ÉVITER.

Sur les trois premières photos, les matériaux utilisés, leur teinte, et leur localisation ne sont pas adaptés à leur environnement : ils bloquent la visibilité vers la façade bâtie, les commerces voisins, ou bloquent la perspective d'une rue. Ils ne permettent pas de maintenir un effet d'appel vers les terrasses qui se trouvent dissimulées. Ils cachent l'architecture, et participent à privatiser l'espace public.

Sur les deux photos du bas, les matériaux et leur teinte ne se raccordent pas entre eux. Les parties hautes ajoutés sur les pare-vent alourdissent visuellement la structure, et bloquent la visibilité.



5 Les terrasses commerciales et le mobilier



À PRIVILÉGIER.

Les pare-vent font leur office sans créer de masque visuel trop marqué, trop important vis-à-vis des façades bâties, devantures et du reste de la rue (commerces voisins, perspectives, etc). Les matériaux sont relativement fins, et leur teinte est cohérente avec celle du reste de la devanture.

ÉTALAGES

Les étalages, comme les terrasses commerciales, sont considérés comme une extension de l'activité commerciale sur l'espace public. Ils créent également un effet d'appel vers le commerce, et d'animation de la rue. Leur impact sur l'image du commerce et le paysage de la rue est donc important. Pour garantir une bonne intégration urbaine et paysagère à ces installations, il est important de :

- **Matériaux** : Veiller à la qualité et cohérence des matériaux composant l'étalage. Ils doivent être sélectionnés avec le même soin et selon les mêmes principes que ceux retenus pour les matériaux des devantures (privilégier les matériaux pérennes et de bonne qualité etc). Limiter le nombre de matériaux différents employés pour ne pas alourdir la qualité de l'ensemble.

- **Teinte et graphisme** doivent être sélectionnés en harmonie avec le reste de la devanture et des enseignes, selon les mêmes principes (limiter le nombre de teintes différentes, éviter ou limiter la surface d'une teinte vive et l'associer à une teinte plus neutre, etc)



Bon à savoir : améliorer son confort et faire des économies

- Utiliser des matériaux pérennes.
- Privilégier la restauration et le réemploi des matériaux existants de qualité lorsque cela est possible.
- Privilégier les filières locales d'approvisionnement.
- Pour vos matériaux en bois : privilégier les essences locales, de préférence non traitées, et éviter les bois exotiques.